

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- en exercice13
- présents.....10
- absents03
- votants.....12
- procurations.....02

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le :

et de sa publication le :

Le Président,
Roland DAVIET.

Le 27 mars 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Stéphanie VEREL, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER, Michèle RIZZANTE, Gérard CAVALLI
M. Gérard CAVALLI a donné procuration à Mme Laurence BACINO
Mme Michèle RIZZANTE a donné procuration à M. Roland DAVIET

M. Jean-Paul SADOUX a été désigné secrétaire de séance.

- O B J E T -

2022/04 Vote du budget prévisionnel 2023

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le Conseil d'Administration a débattu sur le Rapport d'Orientation Budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 2023, et a approuvé les grandes orientations présentées.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à l'adoption du Conseil d'Administration. La note de présentation, annexée à la présente, expose de manière plus détaillée et lisible, les orientations budgétaires 2023, prévues en section de fonctionnement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2023/01 du 30 janvier 2023 approuvant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel pour l'année 2023, relatifs au budget d'aide sociale.

Compte tenu du résultat 2022 reporté, la section de fonctionnement (il n'y a pas de section d'investissement) se présente globalement comme suit :

Recettes totales de fonctionnement.....	203 810,99 €
Dépenses totales de fonctionnement.....	203 810,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'APPROUVER les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel 2023 relatifs au budget annexe du CCAS et joints en annexe à la présente délibération;

DE VOTER l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,



Jean-Paul SADOUX